

Contrat de saillie 2025 ROYAL DE MALLERET

Acheteur :
Adresse :
Code postal : Ville :
N° Portable : Adresse mail :

CONDITIONS DE VENTE

- Le Haras de Malleret vous propose **la garantie poulain vivant**, c'est-à-dire qu'après le règlement d'un acompte à la commande, le solde est payable 48 heures après la naissance du poulain.
- L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Royal de Malleret en insémination de semence congelée aux conditions suivantes :
 - **Un acompte de 604,90€ ttc à régler à la commande** et comprenant :
 - 380€ ht (TVA à 5,5%) sur le montant total de la saillie à 950€ ht,
 - Frais techniques : 70€ ht (TVA à 20%).
 - Frais de transport : 100€ ht pour la France (TVA à 20%), les frais de transport en Europe ou vers le monde seront examinés et communiqués en fonction de la destination,
 - **Le solde restant de 601,35€ ttc** (dont TVA 5,5% * soit 570€ ht) est à régler par virement 48 heures après la naissance du poulain. La carte de saillie vous sera remise après paiement intégrale du montant de la saillie. (950€ ht)
*TVA appliquée de 5,5% sous réserve de modification du taux de TVA
- Si une jument n'est pas pleine au 31 octobre de l'année en cours (certificat d'un vétérinaire à l'appui transmis avant la fin de l'année en cours), le contrat de saillie est reporté à l'année suivante, seuls les frais de transports et les frais techniques seront facturés l'année suivante hormis s'il vous reste des paillettes de l'année passée.
- L'étalon fait actuellement partie du studbook 2 et finira ses tests d'approbation en 2023 afin de passer dans le studbook 1.
- Les frais techniques et de transport ne sont ni remboursables, ni reportables.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.
- La réservation de la carte de saillie est effective au retour du contrat signé et à la réception du règlement de l'acompte incluant les frais de transports et les frais techniques.

Adresse de retour :
SASU Haras de Malleret
Chemin de Malleret
33290 - Le Pian-Médoc - France

Coordonnées bancaires :
Titulaire de compte :
SASU Haras de Malleret
Chemin de Malleret
33290 - Le Pian-Médoc
Identification Internationale (IBAN) : FR76 3000 3009 1900 0200 2804 334
Identification Internationale de la Banque (BIC) : SOGEFRPP

La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire : UELN :

Origines :

Studbook du futur poulain :

Coordonnées du centre d'insémination (nom, adresse mail et postale, numéro de téléphone etc...) :

.....

.....

Transfert d'embryon : Oui o Non o

CONDITIONS D'UTILISATION

- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.
- Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- Chaque contrat de vente comprend 2 doses de 6 paillettes de semence congelée.
- Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur. L'acheteur s'engage à renvoyer au vendeur toutes les paillettes non utilisées.
- La semence ne peut en aucun cas être transmise à des tierces personnes. Les doses ne pourront être utilisées que pour la jument mentionnée dans ce contrat.
- Si l'acheteur effectue une utilisation non autorisée de la semence congelée, il devra s'acquitter, sans exception, d'une amende de 2500€ en addition des postes non soldés.
- La semence congelée ne peut être utilisée que pour l'insémination artificielle conventionnelle ou le transfert d'embryon. L'utilisation de la semence pour l'ICSI ou toute autre technique de reproduction innovante n'est autorisée qu'après accord préalable.
- La semence congelée sera facturée par jument.

Fait à Le / /

Signature de l'acheteur (précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il les accepte sans exception.